

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt, le treize janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 janvier 2020.

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, Mmes BOISIER Corinne, CONTET Florence, DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle, PONCET Brigitte

Etait absent : M PONCET Damien

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du**  
**lundi 2 décembre 2019**

**Désignation d'un secrétaire de séance : BOISIER Corinne**

**1/ CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE – MANDAT DONNE AU CENTRE DE GESTION DE**  
**L'AIN 2020 - 1**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans le cadre de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de gestion de l'Ain a souscrit depuis plusieurs années un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Celui-ci a été mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Ce contrat a été conclu dans le cadre des dispositions prévues par l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984 et le décret 88-145 du 15 février 1988, à l'issue d'une mise en concurrence réalisée au cours de l'année 2016 dans le strict respect des règles applicables aux marchés publics d'assurances. Le marché a été attribué en dernier lieu au groupement CNP / GRAS-SAVOYE qui assure la couverture du risque et la gestion du contrat et ce, pour une durée ferme de 4 ans qui vient à échéance le 31 décembre 2020.

Ce contrat a donc été mis en place sur les bases suivantes :

- Prise d'effet des garanties au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée ferme de quatre ans, avec faculté de résiliation annuelle par chacune des parties sous préavis de 6 mois.
- Une tarification variable selon le nombre d'agents affiliés à la CNRACL employés dans la collectivité et la franchise retenue en maladie ordinaire. Pour les collectivités dont le nombre d'agents affiliés à la CNRACL employés est supérieur à 19, une tarification spécifique a été proposée en fonction de leur absentéisme.

La consultation à venir doit s'opérer dans un contexte juridique spécifique, en application du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019. En effet, la consultation des entreprises d'assurances devrait être lancée en procédure avec négociation, qui devra paraître au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la commande publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Centre de gestion doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Aussi, le Maire propose-t-il aux membres du conseil municipal de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

**DECIDE** d'étudier l'opportunité de conclure un (nouveau) contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires,

**DECIDE** pour cela de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain afin :

- qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
- qu'il conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;
- qu'il informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.

## **2/ PRIMES ENERGIE POUR TRAVAUX D'ISOLATION 2020 - 2**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que suite aux travaux d'isolation des combles de l'école et de la mairie, la commune a reçu deux chèques dans le cadre des Primes énergie, d'un montant de 912 euros et 268 euros.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

**ACCEPTE** l'encaissement des chèques de 912 euros et 268 euros, reçus, dans le cadre des Primes énergie.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

## **3- ACHAT D'UN TRACTEUR COMMUNAL 2020 - 3**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que suite à l'acquisition d'un lot de matériel, la commune met en vente, un tracteur, de marque RENAULT 854 MI avec chargeur. Le tracteur a été mis à prix à 1 250 euros. Une affiche a été apposée dans les trois panneaux d'affichage de la commune pendant 15 jours pour informer les habitants de cette vente.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une seule proposition a été faite pour l'achat de ce matériel. Cette offre a été faite par Monsieur CHAPON Xavier.

Monsieur CHAPON Xavier sort de la salle de conseil, afin de ne pas prendre part aux délibérations.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de l'enveloppe devant les conseillers municipaux.

L'offre faite par Monsieur CHAPON Xavier est de 1 400 euros.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

**ACCEPTE** la vente à Monsieur CHAPON Xavier, du tracteur de marque RENAULT 854 MI avec chargeur, pour un montant de 1 400 euros.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

## **4 - QUESTIONS DIVERSES**

### **4-1 Travail des commissions**

**Commission « Finances »** : vice-présidente : Muriel PECHINEY :

La prochaine réunion de la commission « Finances » aura lieu le vendredi 7 février 2020, à 14h00, pour commencer à préparer le budget 2020.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET : (représenté par Dominique GARBE)

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 19 H0015	NICOLAS Roger	Création d'une piscine enterrée	12/12/2019	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET : RAS

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER : RAS

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET :

\* Il y a deux enfants de plus à l'école ; ils sont entrés à l'école après les vacances de Noël.

Commission « Voirie, Bois, Agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON :

-trous à boucher au Montfer – enrobé à froid

-trous route goudronnée à la Ferme du Pin - voir le prix pour l'achat de rabotage

-pins à planter à Cul Cléru - faire éventuellement intervenir une entreprise avec un broyeur ; l'ONF avait établi un devis pour cette opération de plantation, et de nettoyage ; pour information, la commune peut obtenir 60 % de subvention, si le montant total des travaux est inférieur à 4 000 euros, si le montant des travaux est supérieur à 4 000 euros, la subvention sera de 50% ; l'ONF va nous faire passer un devis actualisé, courant janvier.

-abattage des sapins malades : au départ, il était prévu l'abattage de 120 m<sup>3</sup> ; au final ce sont plus de 300 m<sup>3</sup> de sapins malades qu'il faudra abattre.

Xavier CHAPON va se renseigner pour voir si ce bois peut être revalorisé et servir de bois de chauffage – bois énergie ; il espère que les coûts d'abattage et d'enlèvement seront inférieurs au prix de rachat.

-un état des lieux des friches bâties sera effectué prochainement

Commission « Bâtiment, Patrimoine, Accessibilité, Cimetière » : vice-président : Roland GINDRE

Roland GINDRE fait état des problèmes des déchets des cimetières ; il va être demandé à HBA, 2 conteneurs pour que l'on puisse trier les déchets du cimetière de Sonthonnax-la-Montagne.

Un rappel des consignes de tri va être distribué dans les boîtes aux lettres, notamment pour les points d'apport volontaires –où des déchets non recyclables sont laissés, et les cimetières.

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI :

Depuis que l'entreprise SUEZ a été retenue par Haut-Bugey Agglomération pour la gestion de l'eau sur la commune, il n'y a eu aucune visite, de leur part.

La compétence « Eau » implique plusieurs interventions régulières – contrôle de la chloration, contrôle des fuites, contrôle du bon fonctionnement de la station de pompage ...  
En attendant, c'est la commune qui effectue ces tâches quotidiennes ; un courrier va être envoyé à HBA, pour les informer de la situation.

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE :

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

\* Remise en état du broyeur : différentes pièces ont été achetées – couteaux neufs, manilles, écrous, boulons et prises de force pour un montant de 400 euros.

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET  
RAS

Séance levée à 21h45